



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL DIRECTION DE  
L'ACTION CULTURELLE ET DE LA MÉDIATHÈQUE  
DÉPARTEMENTALE

## REGLEMENT DU PRIX « Hautes-Pyrénées, tout en auteurs » 2020-2021

### Préambule

L'objectif du prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** est de favoriser le développement de la lecture chez les adolescents et de soutenir celui-ci par la rencontre avec des écrivains. Il contribue également au partenariat ainsi qu'à la valorisation de l'action des professionnels du livre sur le plan départemental.

### Article 1

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées organise pour l'année 2020/2021 le douzième prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** en partenariat avec les bibliothèques, les collèges et les librairies du département.

Le prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** récompense 3 auteurs dont les romans, répartis en 3 séries, ont été plébiscités par les jeunes lecteurs.

### Article 2

Peuvent participer à ce prix les adolescents respectant les indications énoncées dans l'article 6.

### Article 3

Une sélection de 12 titres (4 titres dans chaque série) a été établie par des professionnels du livre à partir de leurs lectures de romans de littérature jeunesse, écrits par des auteurs de langue française et parus en 2019.

Les titres sélectionnés et concourant au prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** sont :

**SERIE 1 :**

Titre	Auteur	Editeur
<b>Au nom de l'ours</b>	Catherine Dabadie	Actes Sud, 2019
<b>Les mots d'Hélio</b>	Nancy Guilbert et Yaël Hassan	Magnard, 2019
<b>Violette Hurlevent et le jardin sauvage</b>	Paul Martin Jean Baptiste Bourgois	Sarbacane, 2019
<b>Le gang des vieux schnocks</b>	Florence Thinard	Gallimard jeunesse, 2019

**SERIE 2 :**

Titre	Auteur	Editeur
<b>Les secrets de Tharanis, tome 1 : L'île sans nom</b>	David Moitet	Didier jeunesse, 2019
<b>Nos mains en l'air</b>	Coline Pierré	Le Rouergue, 2019
<b>La reine sous la neige</b>	François place	Gallimard jeunesse, 2019
<b>Engrenages et sortilèges</b>	Adrien Tomas	Rageot, 2019

**SERIE 3 :**

Titre	Auteur	Editeur
<b>Sans foi ni loi</b>	Marion Brunet	Pocket jeunesse,
<b>L'année des pierres</b>	Rachel Corenblit	Casterman, 2019
<b>Cogito</b>	Victor Dixen	Robert Laffont, 2019
<b>Et la lune là-haut</b>	Muriel Zürcher	Thierry Magnier,

**Article 4**

La Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées fait parvenir des affiches et des bulletins de vote à tous les établissements scolaires, bibliothèques et librairies partenaires.

**Article 5**

Toutes ces structures s'engagent à mettre à disposition des adolescents les douze titres en compétition ainsi que le présent règlement.

**Article 6**

Les adolescents désirant participer au prix Hautes-Pyrénées, tout en auteurs s'engagent à lire plusieurs livres en compétition.

Le lecteur a la possibilité de voter dans 1, 2 ou 3 séries selon ses lectures, mais ne peut voter qu'une seule fois dans la même série.

Le vote peut-être fait par bulletin ou via l'ENT des collèges avant le **26 mars 2021**.

Attention, une même personne ne peut voter qu'une seule fois !

### **Article 7**

Les adolescents peuvent joindre au bulletin toute production personnelle (texte, poème, illustration, texte, photographie...) servant à illustrer ou à transmettre un ressenti sur le titre qui les a inspirés.

Pour faciliter le traitement des créations personnelles, chaque établissement remettra à la Médiathèque départementale, la liste des élèves et de leurs créations à partir d'un tableau dématérialisé fourni par la Médiathèque

Ces productions pourront être mises en valeur lors de la remise des prix.

### **Article 8**

Les prix seront officiellement remis aux 3 auteurs élus par les adolescents en **mai 2021**. Les lauréats recevront une récompense délivrée par le Département des Hautes-Pyrénées.

### **Article 9**

Des rencontres avec des auteurs de la sélection seront programmées durant la semaine du **17 au 21 mai 2021** dans des bibliothèques, CDI et librairies du département.

Selon la disponibilité des auteurs, d'autres dates de rencontres pourront être proposées.

**Les structures partenaires désireuses d'accueillir une rencontre auteur/lecteurs doivent le signaler au plus tôt à la Médiathèque départementale.**

Les auteurs seront accueillis par la Médiathèque départementale et se déplaceront dans les bibliothèques, établissements scolaires et librairies partenaires aux frais du Département.

### **Article 10**

Des adolescents participants, désignés grâce à un tirage au sort des bulletins de vote, pourront gagner des chèques-lire offerts par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et les librairies partenaires. Ces lots seront attribués lors de la remise des prix.

### **Article 11**

La participation au prix **Hautes-Pyrénées, tout en auteurs** entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

---

**POUR ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**Prix Hautes-Pyrénées, tout en auteurs 2020-2021**

**Date :**

**Cachet du lieu d'inscription :**

**Signature du chef d'établissement, du responsable de la bibliothèque ou de la librairie :**